



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} FEVRIER 2018 / I**

Le 1^{er} février 2018, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François – Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mmes Bau – Mouchot – M. Esselin – Mme Scherrer – MM. Wagner – Rechenmann – Mme Lonardi – MM. Mirgon – Meunier – Mottin – Lang – Mme Reschwein – M. Sasso – Mme Chicha

Absents : Mme Henry – M. Bolardi – Mmes Duresse - Ritter

Mme Raymond donne procuration à M. Lormant – Mme Calvet donne procuration à M. Benoist – M. Hocquel donne procuration à M. Lang.



Bernard FRANÇOIS ouvre la séance, Fernand LORMANT, arrivera plus tardivement.

Approbation des procès-verbaux des 14 et 21 décembre 2017.

COMMUNICATIONS :

M. Bernard FRANÇOIS demande une minute de silence à l'assemblée en mémoire de M. Gilles MAIRE, employé municipal décédé brutalement le 23 janvier 2018.

Mme Marie-Madeleine FIGONI fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mars 2018. Elle est remplacée par Mme Claudine PILEGGI qui a travaillé au préalable pour la ville de Dieuze au sein de l'office du tourisme. Après une mutation à la CCS associée à la prise de compétence liée à la Loi NOTRe, elle réintègre sur sa demande l'équipe des agents municipaux au service de l'état-civil.

Le conseil municipal félicite M. Jonathan MIRGON ainsi que sa conjointe pour la naissance le 26 décembre 2017 de leur petite fille Pauline.

Les 5 et 6 janvier 2018 ont eu lieu les portes ouvertes à l'entreprise de Transports JACKY-BENTZ, entreprise dynamique en plein développement, qui ouvre en complément de son activité une agence de voyages.

HET confirme au printemps prochain une journée Portes Ouvertes dont le déroulement précis vous sera communiqué lorsque l'entreprise nous aura transmis le programme et le déroulé de cet évènement.

Les travaux d'isolation phonique que nous avons évoqués lors d'un précédent conseil municipal sont terminés.

Informations relatives au projet d'Usine d'Eau : nous sommes dans l'attente d'une réponse suite à un mail de M. Paul BENOIST proposant 2 dates pour une rencontre avec les investisseurs allemands. Ce rendez-vous se tiendra chez le notaire désigné par le Tribunal en présence du mandataire Me NODEE.

Le 6 janvier 2018 a eu lieu le magnifique concert de l'Orchestre National de Lorraine. Comme tous les ans, cet événement est porté par l'association des Salines Royales.

M. Bernard FRANÇOIS en profite pour remercier tous les bénévoles sans qui de tels événements seraient impossibles.

Il remercie tout particulièrement Jean-Marie WAGNER, trésorier de l'association.

M. Bernard FRANÇOIS tient à souligner que cet événement se fait sans sollicitation d'une aide de la commune et est entièrement porté par l'association des Salines Royales.

Le 10 janvier 2018, a eu lieu une rencontre avec M. Sabin POP, Ambassadeur de ROUMANIE à STRASBOURG, Mme Valérie BOTAR, Présidente de l'association BOTARRO et M. Rémus BOTAR dans le cadre de l'exposition BRANCUSI-STEICHEN à MUNSTER, DIEUZE, METZ, LUXEMBOURG et NEW YORK.

Cette exposition est basée sur les œuvres du célèbre photographe STEICHEN, ami de Constantin BRANCUSI, qui dans sa fonction de photographe militaire durant la 1ère guerre mondiale, a pu réaliser des clichés et des photos aériennes en Moselle. Ce témoignage majeur lié au travail de recherche de l'artiste BOTARRO, nous permet d'organiser ces événements d'une portée internationale sur notre territoire. L'exposition à Dieuze aura lieu en mars.

L'entreprise BARASSI a repris les travaux de la rue Kueny le mardi 16 janvier. Du fait de l'obligation de protection des réseaux gaz, eau potable et raccordements existants, ce chantier avance moins vite que prévu.

Richard MATTHIAS informe que l'entreprise STRUBEL a terminé les travaux du parking Machkour. La pose des enrobés se fera dès lors que les conditions climatiques le permettront.

L'entreprise TP COLLE de Faulquemont a été retenue pour réaliser les travaux de sécurité dans la traverse. Ces travaux sont prévus au printemps.



Puis il passe à l'ordre du jour :

- 18/I/01 Budget Ville – subvention CCAS
- 18/I/02 Convention de servitudes ENEDIS – Desserte ancien laboratoire et ancien centre d'apprentissage – site RETIA
- 18/I/03 Motion contre la fermeture des permanences de la CARSAT Alsace Moselle à Château-Salins
- 18/I/04 Sécurisation des accès de la zone « La Sablonnière » - avenue de Nancy – Marché Société COLAS Nord Est
- 18/I/05 Aéroport de Dieuze/Guéblange – Renouvellement convention simple d'occupation du domaine public à l'Association « Les Piafs du Saulnois ».



Point n° 18/I/01 : BUDGET VILLE – SUBVENTION CCAS

Le Conseil municipal,
Entendu Mme Laurence OBELLIANNE, adjointe déléguée,
Considérant le budget 2017 du CCAS,

après délibération

- autorise le versement d'une subvention d'équilibre au C.C.A.S. d'un montant de 11.000 €.

Voté à l'unanimité dont 3 votes par procuration.

Point n° 18/I/02 : CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS – DESSERTE ANCIEN LABORATOIRE ET ANCIEN CENTRE D'APPRENTISSAGE – SITE RETIA

Le Conseil municipal,
Entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
Considérant que la commune envisage la mise à disposition des anciens bâtiments « Laboratoire et Centre d'apprentissage » du site RETIA à des associations locales,
Considérant le projet de convention de servitudes sur l'emprise de la pose d'une ligne électrique souterraine de 400 volts afin d'assurer la desserte des bâtiments sus cités situés sur le site RETIA, section 9 parcelle 175 lieudit 16 Raymond Berr établi par la Société ENEDIS,

après délibération

- autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la Société ENEDIS et tout document s'y rapportant.

Voté à l'unanimité dont 3 votes par procuration.

Point n° 18/I/03 : MOTION CONTRE LA FERMETURE DES PERMANENCES DE LA CARSAT ALSACE MOSELLE A CHATEAU-SALINS

Le Conseil municipal,
Entendu son président,
Les élus du conseil municipal de Château-Salins, réunis le 19 décembre 2017, manifestent leur mécontentement devant la raréfaction des services rendus par la CARSAT ALSACE MOSELLE lors de ses permanences mensuelles et s'insurgent contre la fermeture de ce service de proximité, utile aux assurés sociaux du Saulnois, qui constituent leur dossier de retraite, souvent complexe.

Les élus constatent que les assurés sociaux qui souhaitent obtenir un renseignement sur leur demande de retraite sont obligés de demander un rendez-vous en téléphonant à la plateforme du 3960. Il s'agit principalement :

- des personnes de 55 ans, à qui il est proposé un rendez-vous avec un conseiller retraite pour une information complète sur leurs droits.
- 6 mois avant la date du départ à la retraite, pour la finalisation des dossiers de demande de retraite personnelle.
- Un accompagnement dans les démarches en cas de perte du conjoint.

Après une longue attente, il leur est répondu de laisser leurs coordonnées. Rares sont les personnes qui obtiennent enfin une date pour rencontrer l'agent préposé à la permanence mensuelle prévue en Mairie de Château-Salins les premiers mercredis du mois.

Cet agent vient donc rencontrer en Mairie de Château-Salins les personnes qui lui sont envoyées par le service 3960, de moins en moins nombreuses :

- aucune en octobre et novembre 2017, une seule en décembre 2017.

Pourtant, une dizaine d'assurés se sont présentés spontanément à la permanence de décembre, à qui le préposé de la CARSAT Alsace Moselle a fixé une date d'entretien pour la permanence de janvier 2018. De nombreuses autres personnes s'informent régulièrement de la date de la permanence, sans parvenir à obtenir une date de rendez-vous.

Afin de préserver un service public utile aux assurés sociaux de Château-Salins et des communes du Saulnois, les élus de la commune de Dieuze,

après délibération

- demandent à la Direction Régionale de la CARSAT Alsace Moselle de revoir le mode d'attribution des rendez-vous aux assurés, pour leur permettre de compléter leur dossier de retraite dans les meilleures conditions, et obtenir les renseignements qui leur sont utiles.
- demandent que le proposé assurant la permanence à Château-Salins dispose de plus de temps pour recevoir les demandeurs, même sans rendez-vous.
- votent contre l'éventuelle fermeture du service des permanences mensuelles assurées par la CARSAT Alsace Moselle en Mairie de Château-Salins.

Voté à l'unanimité dont 3 votes par procuration.

Point n° 18//04 : SECURISATION DES ACCES DE LA ZONE « LA SABLONNIERE » - AVENUE DE NANCY – MARCHÉ SOCIÉTÉ COLAS NORD EST

Le Conseil municipal,
 Entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
 Considérant le réaménagement de l'avenue de Nancy,
 Considérant l'étude avant-projet du maître d'œuvre de l'opération et son estimation prévisionnelle des travaux à hauteur de 558.370 € HT,
 VU la délibération n° 17/IX/113 du 23 novembre 2017 concernant la signature d'une convention de groupement de commandes entre la Commune de Dieuze et la Communauté de Communes du Saulnois,
 VU la convention constitutive d'un groupement de commandes,
 VU la délibération n° 17/IX/112 du 23 novembre 2017 concernant la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Dieuze et la Communauté de Communes du Saulnois,
 VU la convention n° 1/2017 de délégation de maîtrise d'ouvrage,
 Considérant que la Commune de Dieuze a été retenue comme coordonnateur du groupement pour la partie administrative du marché,
 Considérant l'appel d'offres du 8 décembre 2017,
 Considérant les 4 offres reçues et retenues par la commission d'appel d'offres du groupement de commandes le 12 janvier 2018,
 Après avis favorable de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du 19 janvier 2018,

après délibération

- décide de retenir l'offre suivante : Société COLAS NORD EST de Héming pour un montant de 371.406 € HT.
- autorise le maire à signer le marché à intervenir et tout document s'y rapportant.

Voté à l'unanimité dont 3 votes par procuration.

Point n° 18//05 : AERODROME DE DIEUZE/GUEBLANGE – RENOUELEMENT CONVENTION SIMPLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A L'ASSOCIATION « LES PIAFS DU SAULNOIS »

Le Conseil municipal,
 Entendu M. Bernard FRANCOIS, adjoint délégué,
 Considérant la délibération n° 15/IX/86 du 3 décembre 2015 autorisant la commune à mettre à disposition de l'association « Les Piafs du Saulnois » par convention simple d'occupation du domaine public, une surface de 422 m² de l'aérodrome de Dieuze/Guéblange comprenant le hangar nord-est y compris l'ancien local à parachutes, l'accueil, le bar et les toilettes pour une redevance annuelle de 320,72 € soit 0,76 €/m² et une prise en charge à hauteur de 50 % des impôts fonciers à compter du 1^{er} janvier 2015 pour 2 ans,
 Considérant que ladite association demande le renouvellement de cette convention pour les années 2017 et suivantes aux mêmes conditions,

après délibération

- autorise le maire à reconduire ladite convention avec l'Association « Les Piafs du Saunois » pour les années 2017 et suivantes (par tacite reconduction).
- autorise le maire à signer la convention à intervenir.

Voté à l'unanimité dont 3 votes par procuration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20 h 35.

Le maire,

Bernard FRANCOIS Sylviane HERBIN Paul BENOIST Laurence OBELLIANNE

Richard MATTHIAS Claudine BAU Isabelle MOUCHOT Christophe ESSELIN

Carine SCHERRER Jean-Marie WAGNER Michel RECHENMANN Agnès LONARDI

Jonathan MIRGON Patrick MEUNIER Bernard MOTTIN Jérôme LANG

Sylvie RESCHWEIN Dominique SASSO Catherine CHICHA